

Archives notariales

TESTAMENTS

1631

Aubière

Testaments de 1631

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *testaments* qui ont été passés entre Aubérois ou autres par devant maître Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1631.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

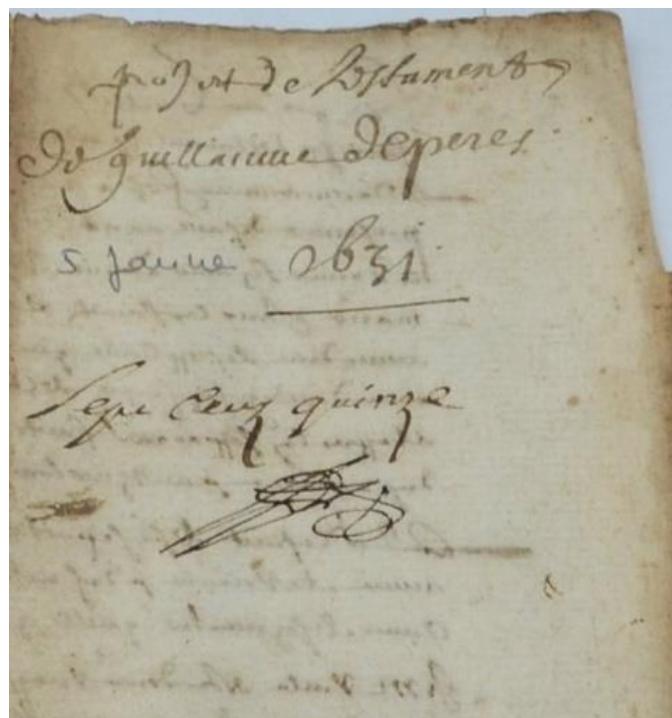
1631-01-05_Testament de Guillaume Deperes

Projet de Testament du 5 janvier 1631. Guillaume Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a fait son testament...

Il veut que son corps soit inhumé dans l'église d'Aubière, et au tombeau de ses prédécesseurs ; et pour le fait de sa sépulture et frais funèbres, il s'en est remis à la discrétion de Michelle Chastanier sa femme.

Il lègue au curé d'Aubière, une quarte de blé, pour recommander son âme durant un an après son décès en ladite église tous les dimanches de l'année comme il est de coutume ; Item, il lègue à Jehanne Deperes sa fille et à ladite Chastanier, jeune et à marier, la somme de deux cents livres tournois qu'il veut lui être payée par ses héritiers quand elle aura trouvé son parti en légal mariage et pour laquelle il l'a instituée son héritière particulière. Et pour ses meubles nuptiaux, il s'en remet à la volonté de ladite Chastanier sa mère.

Son héritier universel : Michel Deperes, son fils, en payant ses dettes, legs et funérailles. Témoins : Jehan Thévenon, Michel Decors, M^e Pierre Tourgon, André Pécou, Gilbert Jallud, Ligier Chastanier, Jehan Peallat et François Solier, dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit testateur aussi, sauf ledit Chastanier, qui a signé (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 47 - A.D. 63).



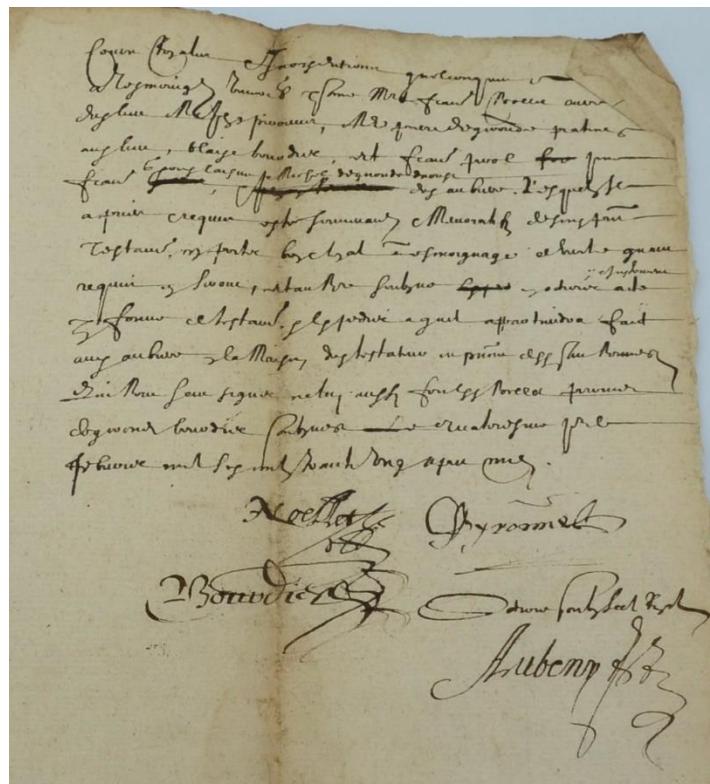
Projet de testament du 5 janvier 1631 (A.D. 63)

1631-02-04_Testament de Bonnet Chastanier

Testament du 4 février 1631. Bonnet Chastanier, de ce lieu d'Aubièrre, étant dans sa maison, gisant en son lit malade de certaine maladie corporelle, a fait son testament nuncupatif... Il veut et ordonne que son corps soit apporté et inhumé en l'église dudit Aubière et au tombeau de ses ancêtres, pour le fait de sa sépulture et frais funéraux, il s'en est entièrement remis à la volonté et discrétion d'Anna Esclany sa femme, s'assurant tant de son amitié qu'elle en fera son devoir.

Item, a donné aux confrères de la confrérie qui célèbre le saint-Sacrement, une pinte de vin et un petit pain blanc, qu'il veut leur être payés en une fois après son décès, afin qu'ils soient d'autant plus portés à prier Dieu pour le salut de son âme.

Item, reconnaissant ledit testateur qu'il a vendu plusieurs héritages à diverses personnes, qui sont des biens dotaux de sa femme, et pour raison de ce, après son décès, elle puisse en jouir, il lui a vendu en lieu desdits héritages, tous ses meubles ustensiles de maison, soit le blé, le vin, vaisselle d'étain et de bois, cuves, tonneaux, etc... En outre, il lui lègue la maison où il fait à présent sa demeure et résidence, composée d'une chambre, cellier au-dessous, et autres aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier au-dessous du Four sine le cimetière, joignant la maison de M^e Bonnet de Rochefort de bize, un passage de jour d'autre, ledit cimetière de nuit d'autre, pour en disposer comme de son propre bien. Item, il a légué à ladite femme, une vigne d'une œuvre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Cros de Mallemouche, joignant ledict commun de bize, la vigne de Jacques Vaissas d'autre, et la vigne de Jehan Breulh par sa femme d'autre partie ; plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de la Badde, de quatre œuvres, joignant la vigne de Guillaume et François Gioux frères de jour, et la vigne de M^r Jehan Dégironde d'autre ; plus une terre d'une quartonnée en ladite justice et au terroir du Chambon, joignant la terre et chênevier de Pierre Brolly d'une part, la terre de François Deperes d'autre ; plus un ort et aise en ladite justice avec un noyer y planté, situé à las Treilhas, joignant le jardin dudit Breulh par sa femme d'une part, la vigne de Me ... d'autre partie ; plus une nugeyrade, située au-devant de la Badde d'une coupée, joignant la vigne de François Pérol d'une part, et la vigne dudit Pierre Brolly d'autre...



Page des signatures du testament du 4 février 1631 (A.D. 63)

Il a fait instituer et nommer de sa propre bouche son héritier universel : André Aureilhe, son frère utérin [fils à François !]...

Témoins : M^{re} François Noellet, curé d'Aubière, Michel Pironnet, M^e Pierre Dégironde, praticien audit lieu, Blaise Bourdier, et François Pérol jeune, François Gioux laisné, et Michel Dégironde d'aoust, dudit Aubière, qui n'ont su signer, sauf lesdits Noellet, Pironnet, Pierre Dégironde et Bourdier, qui ont signé (M^e Gilbert Aubenay, notaire royal à Aubière, 5 E 44 47 – A.D. 63).

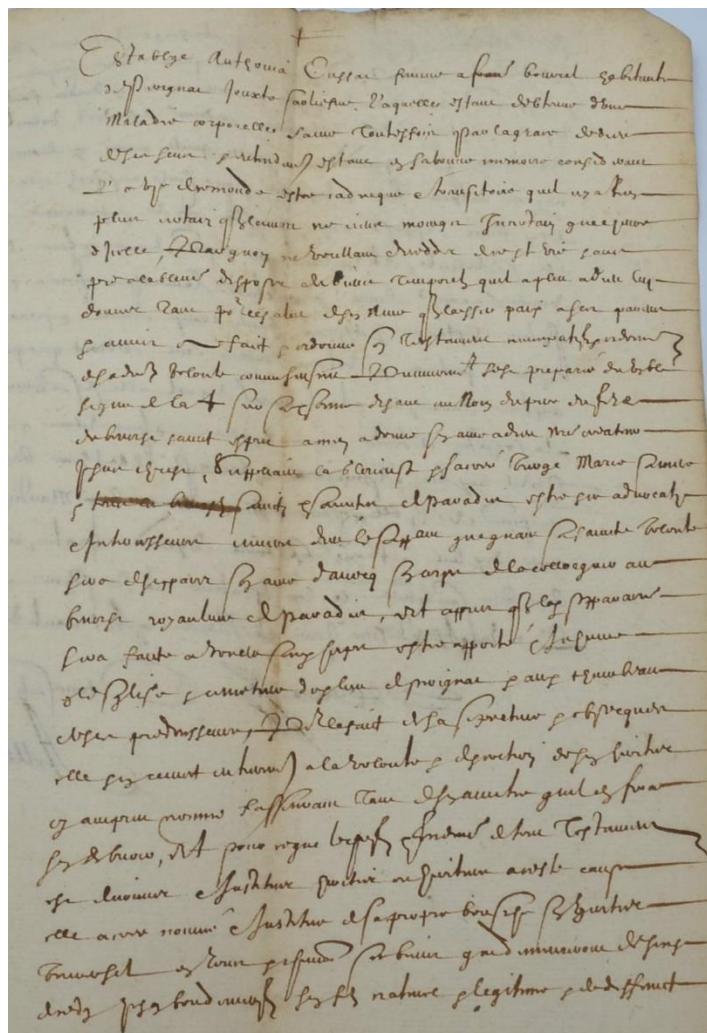
1631-03-27_Testament d'Anthonia Cussat

Testament du 27 mars 1631. Anthonia Cussat, femme à Bonnet Bourrel, habitante de Pérignat jouxte Sarliève, détenue d'une maladie corporelle, a fait son testament nuncupatif...

Elle veut que son corps soit inhumé dans l'église de Pérignat et au tombeau de ses prédécesseurs ; pour ses obsèques, elle s'en est remise à la discrétion de son héritier ci-après nommé...

Son héritier universel : Jehan Boudemeuf, son fils naturel et légitime et de défunt François Boudemeuf, son premier mari...

Témoins : vénérable personne M^{re} Martin Depères, curé de Pérignat, et M^e Pierre Dégironde, praticien au lieu d'Aubière, soussignés ; ladite testatrice n'a su signer (M^e Gilbert Aubenay, notaire royal à Aubière, 5 E 44 47 – A.D. 63).



Testament du 27 mars 1631 (A.D. 63)

1631-06-28_Testament de Jehan Mouty

Testament du 28 juin 1631. [Brouillon] Jehan Mouty, laboureur de ce lieu d'Aubièvre, a fait son testament...

Il veut que son corps soit inhumé dans l'église dudit Aubièvre, au tombeau de ses prédécesseurs.

Il lègue à Martine Aubeny, sa femme...

Ses héritières universelles : Catherine Mouty, femme à Anthoine Cousserand, Martine et Anthonia Mouty, ses nièces, toutes trois par égales portions, en payant ses dettes, legs et funérailles...

Témoins : Durant Fineyre, Blaise Chossidon, Guillaume Fosson, Guillaume Dégironde jeune, Michel Dégironde barbeyron, et Ligier Chabosy et Jehan Fosson, tous d'Aubièvre, qui n'ont su signer, sauf ledit Chabosy, qui a signé (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubièvre, 5 E 44 47 – A.D. 63).

1631-07-31_Testament de Pierre (Du)Molin

Testament du 31 juillet 1631. Pierre Molin, fils à feu Pierre, habitant de la ville de Clermont, désirant aller à la ville de Paris, et voulant disposer du peu de bien qu'il a (...) a fait et ordonner son testament comme s'ensuit :

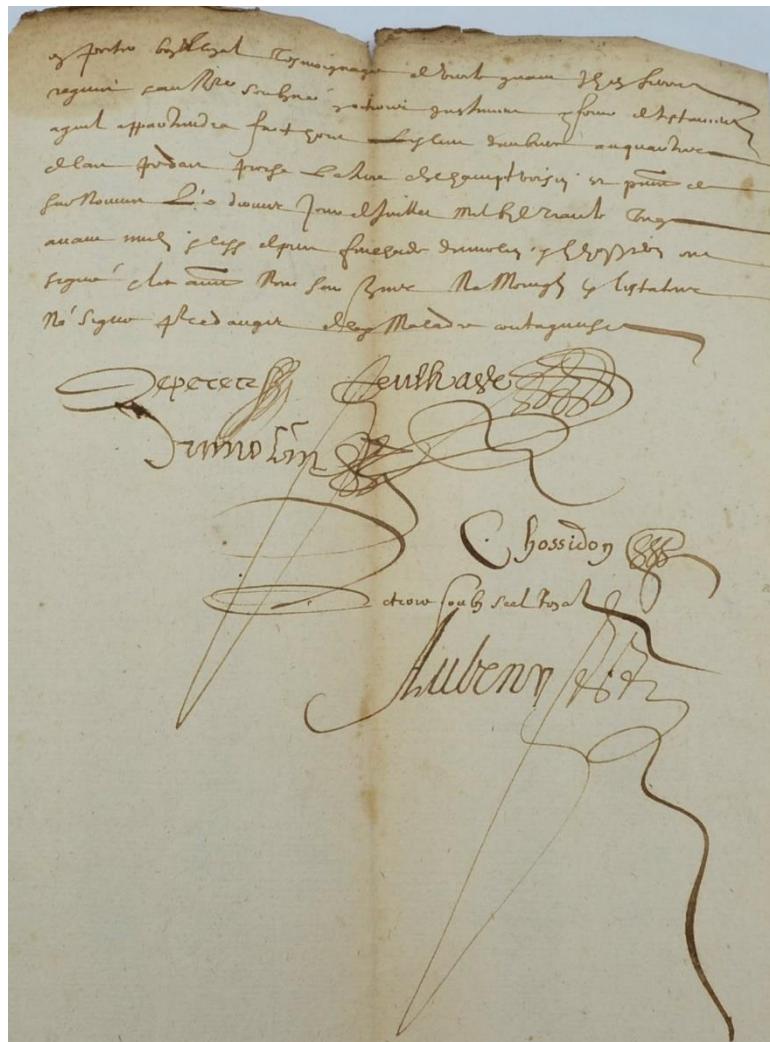
- ♦ Premièrement, s'est préparé du vénérable signe de la croix sur sa personne... et pour sa sépulture, il s'en est remis à la discrétion de son héritier ci-après nommé.
- ♦ Item, a donné aux enfants d'Anthoine Montpeyroux et de feue Anna Molin, sa sœur, femme audit Montpeyroux, la somme de trente livres tournois qu'il veut leur être payée par son héritier lorsqu'ils trouveront leur parti en mariage ou auront atteint l'âge de majorité ; et en cas qu'ils aillent de vie en trépas sans descendant d'eux en loyal mariage, auquel cas il veut que ladite somme revienne à son héritier ;
- ♦ Item donne et lègue au frère de son et Françoise Molin sa sœur aussi ... la somme de trente livres tournois qu'il veut leur être payée comme dessus sous la condition susdite ;
- ♦ Par ailleurs, donne et lègue à G... Molin, femme à M^e Blaise Brunel sa sœur utérine, la somme de trois livres tournois qu'il veut lui être payée après son décès advenu par son héritier moyennant laquelle il a substitué son héritière particulière sans qu'elle puisse prétendre et quereller aucune chose sur ses biens et successions que ladite somme de trois livres ;
- ♦ Item, ... ledit testateur que M^e Anthoine Laboissier son tuteur lui a ... baillé la somme de trente-cinq livres tournois tant pour l'aider à faire son voyage et pa... ... entre m... dudit Brunel et de ladite tutelle que pour autres fournitures à lui faites par ledit Laboissier pendant sa nécessité qu'il a résidé en ladite ville de Clermont ; laquelle somme de trente-cinq livres tournois il veut aussi lui être payée par son héritier après son décès.

Et parce que le fondement de tout testament est de nommer et instituer héritier ou héritière, à cette cause ledit testateur a fait et nommé et institué de sa propre bouche son héritier universel, à savoir vénérable personne M^r Jehan Beller, prieur de ... et chanoine en cette collégiale dudit Clermont en tous et chacun de ses biens présents et à venir...

Témoins : M^r Martin Depères, curé de Pérignat, M^r Claude Feulhade, prêtre, M^e Hugues Dumolin, Jacques Chossidon, Martin Bourchier, Guillaume Degironde jeune et Michel Bourchier, tous habitants dudit Aubièvre...

Fait dans le lieu d'Aubièvre au quartier de las Pedas proche la terre de Champvoisin, en présence des sus nommés, le dernier jour de juillet 1631 avant midi, et lesdits Depères, Feulhade, Dumolin et Chossidon ont signé, et les autres n'ont su signer ni ledit testateur n'a signé pour le danger de ladite maladie contagieuse* (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubièvre, 5 E 44 47 – A.D. 63).

*= au début des années 1630 la peste revient en Auvergne.



Dernière page du testament du 31 juillet 1631 (A.D. 63)

Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.